

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

Résumé :

Les précipitations de ces derniers jours ont permis une hausse temporaire de certains cours d'eau mais cela ne permet pas, pour le moment, d'alléger les restrictions.

L'arrêté du 17 août est donc toujours en vigueur cette semaine. Les restrictions sont détaillées en page 5.

Les zones de la Vilaine, l'Oudon, l'Erdre amont, les affluents Sud et Nord de la Loire, la Loire, Brière-Briv et l'ensemble des sous-bassins de la Sèvre-Nantaise, les Côtiers Bretons réalimentés et non réalimentés par la Loire et Logne/Boulogne/Ognon restent en **crise.**

La zone de l'Erdre-Aval est en **alerte renforcée.**

La zone du Lac de Grand Lieu reste en **vigilance.**

Les restrictions concernent également les usages de l'eau potable : tous les usages de l'eau potable sont réglementés aux restrictions de niveau 4 (crise) pour l'ensemble du département.

Météo

Pluviométrie des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 31	Semaine 32	Semaine 33
1 (Vilaine) /Derval	1.6	22.8	22.4
3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	3.7	6.5	23.7
3b (Erdre aval) /Carquefou	4.5	1.9	27.5
3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	8.7	9.5	12.6
3d (Affluents Sud Loire) /Le Pallet	0.2	8.4	26.6
3f (Brière-Brivet) /Assérac_Barzin	0	19.7	27.3
4 (Sèvre-Nantaise) /Le Pallet	0.2	8.4	26.6
5 (Côtiers Bretons) /Villeneuve-en-Retz	0.1	8.3	8.5
6a (LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	0.2	8.1	18.5

*Toutes les zones ne sont pas présentées

Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 25 août	Vendredi 26 août	Samedi 27 août	Dimanche 28 août	Lundi 29 août	Mardi 30 août	Mercredi 31 août
Temps							
T° min / max (°C)	19/26	14/29	15/31	19/35	17/26	15/28	14/28
Pluie (mm)	6	0	0	0	7	0	0
ETP (mm)	2	6	4.5	8.5	2	5	5

Sources : Weather Measures / MétéoCiel / MétéoFrance

Des températures de nouveau à la hausse en fin de semaine avec un pic à 35 ° C ce dimanche. De faibles précipitations annoncées. Des ETP comprises entre 2 et 8.5.

Situation des ressources en eau au 21/08/2022

Arrêté du 17 août 2022

Zone d'alerte / couleur = Niveau de restriction en cours		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 17 août 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 21 août
N°	Nom			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1	VILAINE	Débits	La Chère (Derval)	150 l/s	60 l/s	50 l/s	73 l/s	73-105-145-118-117-114	118 l/s
2	LOUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600 l/s	300 l/s	100 l/s	106 l/s	106-103-368-121-108-110	128 l/s
3a	ERDRE AMONT	Débits	Nort-sur-Erdre (SDAGE)	70 l/s	60 l/s	50 l/s	29 l/s	29-27-28-25-51-55	48 l/s
3b	ERDRE AVAL	Niveau de l'ERDRE	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 n NGF	4,19 m NGF	4.21 m NGF	4,21-4,22-4,24-4,24-4,24-4,23	4.23 m NGF (le 22/08)
3c	AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	2.50 (08/08)	/	2.5 (08/08)
3d	AFFLUENTS SUD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	2.50 (08/08)	/	2.5 (08/08)
3e	LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité > 1g/L	1.5 g/L	/	1.8 g/L

		Débits	Montjean-sur-Loire (SDAGE)	127 m³/s	110 m³/s	100 m³/s	98 m³/s	98-99-101-100-104-103	104 m³/s
3f	BRIERE-BRIVET	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	2.50 (08/08)	/	2.5 (08/08)
4	SEVRE-NANTAISE	Débits	VOIR Tableau spécifique Bassin Versant de la Sèvre Nantaise (page 3)						
5	COTIERS BRETONS	Débits	Le Falleron (Saint-Etienne-de-mer-morte)	120 l/s	40 l/s	25 l/s	0 l/s	0-0-3-7-8-8	4 l/s
6a	LOGNE BOULOGNE OGNON	Débits	Logne (Saint Colomban)	150 l/s	60 l/s	30 l/s	0 l/s	0-0-0-0-0-0	0 l/s
6b	LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	/	< 1,55 m au 01/07 < 1,43 m au 01/08 < 1,30 m au 01/09	/	/	1.46 m (16/08)	/	1.46 (22/08)

*La couleur grise correspond au niveau de vigilance / Les valeurs seuils ne sont pas présentées dans le tableau.

Pour le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise :

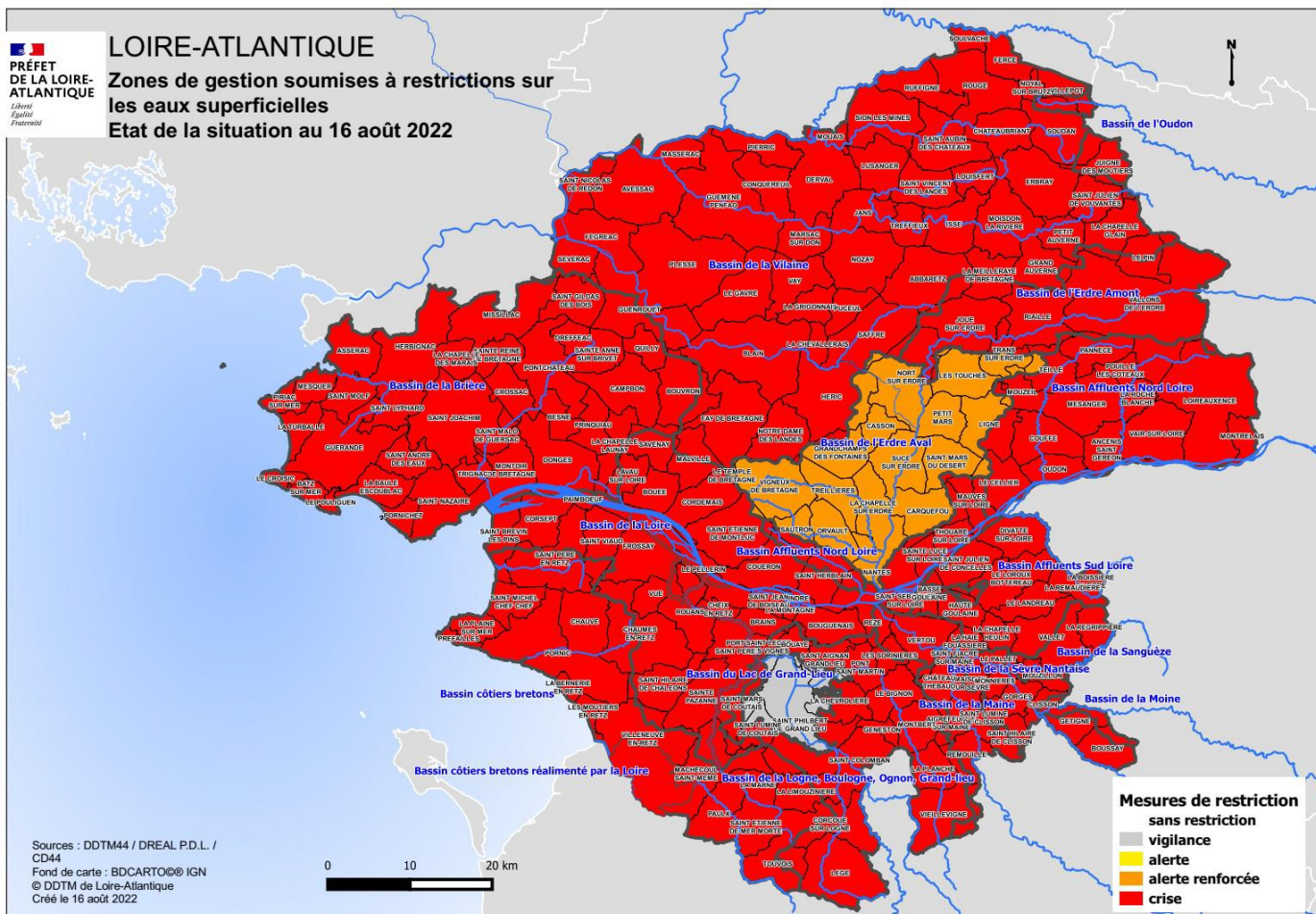
Les mesures restent identiques au dernier arrêté.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 17 août 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesures au 21 août
				ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
N°	Nom								
4	Sèvre Nantaise (SNaSup 1)	Débits	Tiffauges	330 l/s	270 l/s	200 l/s	77 l/s	77-78-68-49-77-138	118 l/s
			Saint-Mesmin	300 l/s	170 l/s	150 l/s	94 l/s	94-146-87-255-234-218	222 l/s
			Vertou	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	319 l/s	319-423-541-1160-700-646	526 l/s
	Moine (SNaSup 2)	Débits	Saint-Créspin-sur-Moine	450 l/s	310 l/s	250 l/s	271 l/s	271-399-689-899	/
	Sanguèze (SNaSup 3)	Débits	Tillières	15 l/s	10 l/s	5 l/s	0 l/s	0-0-0-0-0-0	0 l/s
	Maine	Débits	Saint-Georges de Montaigu	50 l/s	20 l/s	10 l/s	4 l/s	4-5-2-1-2-1	1 l/s
Remouillé	270 l/s		110 l/s	90 l/s	13 l/s	13-11-19-124-172-163-	147 l/s		

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 17/08/2022 par Zone d'Alerte :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Zone 6b : Lac de Grand-Lieu	/	Zone 3b : Erdre Aval	<p>Zone 1 : Vilaine</p> <p>Zone 2 : Oudon</p> <p>Zone 3a : Erdre Amont</p> <p>Zones 3C et 3D : Affluents Nord Loire Affluents Sud Loire</p> <p>Zone 3e : Loire</p> <p>Zone 3F : Brière-Brivet</p> <p>Zone 4 : Maine, Sanguèze Sèvre-Nantaise, Moine</p> <p>Zone 5 Côtiers Bretons non réalimentés par la Loire</p> <p>Côtiers Bretons réalimentés par la Loire (y compris le canal d'aménée depuis la Loire)</p> <p>Zone 6a Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu</p>



Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

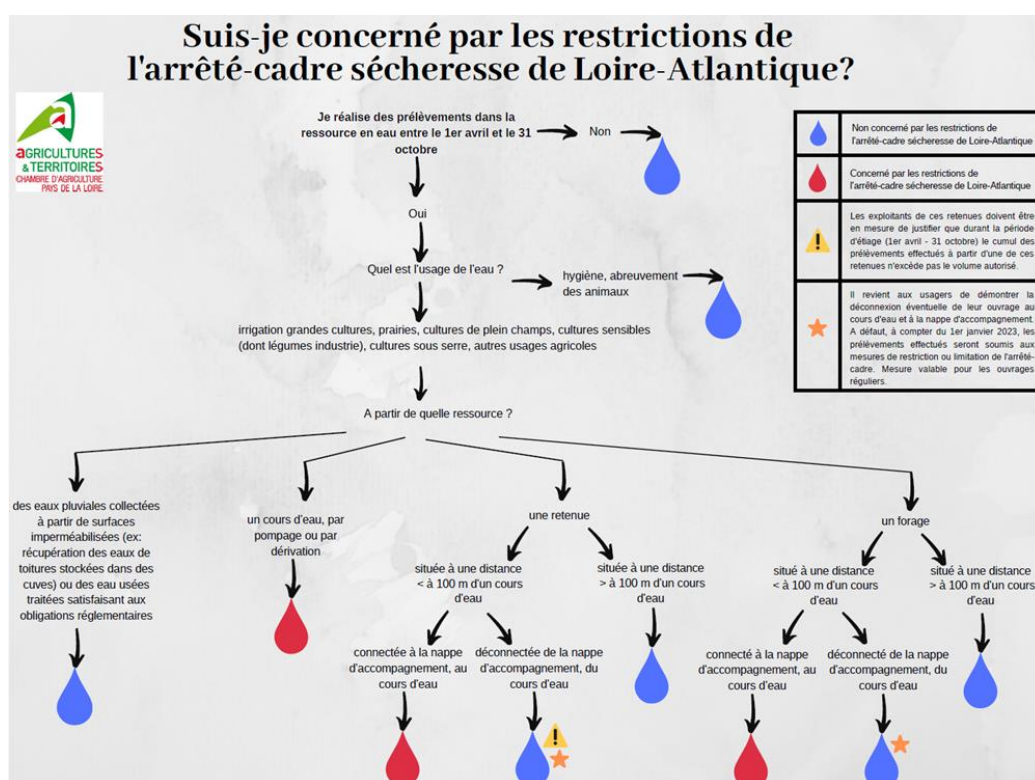
Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction	Interdiction
Cultures sensibles (maraichage) Cultures irriguées par technique économes (micro-aspersion, goutte à goutte)	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*
Cultures sous serre et jeunes plants en pépinières	- Communication - Réunion du comité sécheresse - Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)		Ne sont pas concernés par ces mesures		

*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.

Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :

https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_conexion_plan_eau_nappe.pdf



	Non concerné par les restrictions de l'arrêté-cadre sécheresse de Loire-Atlantique
	Concerné par les restrictions de l'arrêté-cadre sécheresse de Loire-Atlantique
	Les exploitants de ces retenues doivent être en mesure de justifier que durant la période d'étiage (1er avril - 31 octobre) le cumul des prélèvements effectués à partir d'une de ces retenues n'excède pas le volume autorisé.
	Il revient aux usagers de démontrer la déconnexion éventuelle de leur ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement. A défaut, à compter du 1er janvier 2023, les prélèvements effectués seront soumis aux mesures de restriction ou limitation de l'arrêté-cadre. Mesure valable pour les ouvrages réguliers.

Etat des cultures et des sols :

Maïs :

Les maïs ensilage et maïs grain sont entre les stades grains laiteux et grains pâteux. **Ces stades actuels restent toujours sensibles pour l'élaboration du rendement en maïs grain, même si les besoins en eau diminuent, c'est le PMG qui est en jeu.**

Etat de la réserve hydrique :

A ce stade, les besoins sont à 60 % de l'ETP soit 1.2 à 5 mm / jour.

Depuis une semaine les pluies ont été très hétérogènes et parfois peu abondantes. Elles n'ont pas pu recharger les sols, mais elles ont permis une moindre transpiration. Sans irrigation, les sols restent insuffisamment pourvus en eau en règle générale.

Conseils poursuite et fin de l'irrigation en maïs grain :

Dans la mesure des possibilités de prélèvement, il faut maintenir le rythme d'irrigation jusqu'au stade conseillé (voir ci-dessous)

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**

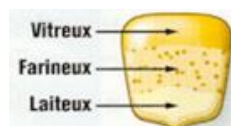
Jusqu'à quand irriguer en Maïs grain ?

L'irrigation doit être maintenue jusqu'à ce que le grain atteigne 50 % (Stade H50) à 45 % (Stade H45) d'humidité. En dessous de 45 % d'humidité du grain, il n'y a plus de gain de rendement à attendre, l'irrigation doit s'arrêter.

Pour déterminer le taux d'humidité du grain appuyez-vous sur le diagnostic grain :

Sur une zone homogène et représentative de la parcelle, sélectionner 5 épis par rang sur 3 rangs. Casser les épis en 2 à mi-longueur et conserver la partie pointue de l'épi.

Juger du degré d'humidité sur les grains de la couronne : une répartition homogène entre les 3 amidons vitreux, pâteux et laiteux (47% humidité du grain = 31% MS plante entière) correspond au stade.



Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Campagne 2023 :

Pour ceux qui ont terminé d'arroser les maïs et qui ont encore des volumes disponibles, il faut désormais se focaliser sur les assolements 2023 et la réussite des emblavements pour les cultures fourragères, cultures de ventes et spécialisées.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de Nantes

Rue Pierre Adolphe Bobierre –
La GERAUDIERE
44939 NANTES
Tél. 02 53.46.60.00

Rédaction : Sophie HEMONT

Comité de relecture : Marion MOINEAU

Reproduction interdite

Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>

Avec le soutien financier de :

